

Consultation sur la 2e étape du plan sectoriel « Dépôt en couches géologiques profondes »

Monsieur le directeur,

Nous vous remercions de nous avoir invités à nous exprimer sur les résultats de la deuxième étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » et sur sa documentation de base.

Concernant les principes généraux du stockage des déchets radioactifs, le canton de Neuchâtel s'était déjà prononcé en 2011 dans le cadre de la consultation de la première étape du plan sectoriel.

Actuellement, il s'agit de présélectionner parmi l'ensemble des domaines envisageables un groupe de domaines pour l'implantation de dépôts, qui ont été retenus sur la base d'études détaillées, mais qui ne touchent pas le territoire cantonal neuchâtelois.

En 2011, le Grand Conseil avait approuvé le processus de plan sectoriel qui portait sur six domaines à étudier.

À l'issue de la 2^e étape du Plan sectoriel en consultation, il est proposé de retenir pour une évaluation de détail en 3^e étape les trois domaines d'implantation Jura-est, Nord des Lägern et Zürich nord-est qui sont situés entre le canton d'Argovie et le nord du canton de Zürich. Les trois autres domaines sont écartés en raison d'inconvénients reconnus.

Comme souligné dans la position du canton de Neuchâtel du 8 février 2011, l'adéquation géologique d'un site de dépôt est le critère de sélection le plus important, notamment si la démarche priorise les aspects sécuritaires. Avec cette conviction, nous pouvons souscrire aux conclusions émises dans la prise de position du groupe d'experts « stockage géologique en profondeur » (GESGP). En effet, le maintien du domaine d'implantation du Nord des Lägern apparaît pertinent à ce stade.

Les arguments basés principalement sur les situations géologiques et de place disponible qui ont été avancés pour justifier une aptitude moindre aux domaines écartés sont compréhensibles.

L'emplacement optimal des installations de surface requises pour un dépôt en couches géologiques profondes nécessite également la prise en compte de critères socio-économiques et relevant de l'aménagement du territoire. Ces considérations doivent être appréciées aux échelles cantonales, régionales et communales. Comme le canton de Neuchâtel n'est pas impacté directement par le choix de site en cours, il n'est pas opportun de nous prononcer en détail sur ces aspects dans le questionnaire de consultation.

En résumé, nous appuyons la démarche menée jusque-là et sommes confiants que les planifications se poursuivront pour aboutir au choix d'un ou plusieurs dépôts les mieux appropriés. Nous ne nous sentons pas légitimés à exprimer un avis détaillé sur les avantages ou désavantages des différents sites ou infrastructures de surface dans les cantons concernés.

Il apparaît donc justifié de retenir les trois domaines d'implantation géologiques Jura-est, Nord des Lägern et Zürich nord-est. Néanmoins nous estimons, comme le propose la 2^e étape du plan sectoriel, qu'il est nécessaire de procéder à des études approfondies lors de la 3^e étape, tant pour un dépôt de déchets faiblement à moyennement radioactifs que pour un dépôt de déchets hautement radioactifs.

Comme souhaité, nous avons complété le questionnaire proposé et vous retournons le document électronique dûment complété.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre haute considération

Neuchâtel, le 5 mars 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe mentionnée



Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» Rapport sur les résultats, étape 2

Formulaire destiné à la consultation

Nous vous prions de nous communiquer votre prise de position dans le présent document Word afin d'en faciliter l'évaluation. Nous vous en remercions par avance.

Veuillez envoyer votre prise de position par voie électronique à l'adresse sachplan@bfe.admin.ch

La touche de tabulation vous permet de passer au champ suivant.

Expéditeur/expéditrice

Organisation	République et Canton de Neuchâtel
Prénom/Nom	
Adresse	Rue de la Collégiale 12 Le Château
NPA, localité	2000 Neuchâtel
E-mail	chancellerie.etat@ne.ch
Date	05.03.2018

Table des matières

1	Rapport sur les résultats de l'étape 2	3
1.1	Remarques sur le chapitre 1	3
2	Remarques sur le chapitre 2 (indications contraignantes)	3
2.1	Indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements d'implantation (étape 2 du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»)	3
2.1.1	Domaines d'implantation géologiques pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR)	3
2.1.2	Domaines d'implantation géologiques pour les déchets hautement radioactifs (DHR)	4
2.1.3	Emplacements	4
2.1.4	Autres remarques	5
2.2	Protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès	5
2.3	Abrogation du périmètre de planification	6
2.4	Emplacement et aménagement des infrastructures de surface	6
2.5	Sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale	6
2.6	Adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation	6
2.7	Activités concernant la société et l'économie	7
3	Remarques sur le chapitre 3 (fiches d'objet)	8
3.1	Jura-est (DFMR / DHR)	8
3.2	Pied sud du Jura (DFMR)	8
3.3	Nord des Lägern (DFMR / DHR)	10
3.4	Südranden (DFMR)	11
3.5	Wellenberg SMA	12
3.6	Zurich nord-est (DFMR / DHR)	13
4	Remarques sur les bases	14
5	Autres documents	14
6	Divers	14

La numérotation des groupes de questions 1 à 3.6 renvoie à la structure du rapport sur les résultats; les groupes de questions 4 et 5 se réfèrent aux documents présentés dans le rapport explicatif.

1 Rapport sur les résultats de l'étape 2

Dans l'ensemble, êtes-vous d'accord avec le rapport sur les résultats de l'étape 2?

[Réponses possibles: approbation, majoritairement d'accord, majoritairement pas d'accord, refus, aucune prise de position / pas concerné(e)]

Approbation (A 1)

Motif / commentaires:

L'étape 2 s'est réalisée conformément à ce qui avait été annoncé lors de l'étape 1, et à quoi le canton de Neuchâtel a souscrit sur le principe le 8 février 2011. (A 2)

1.1 Remarques sur le chapitre 1

(A 3)

2 Remarques sur le chapitre 2 (indications contraignantes)

Remarques générales sur les indications contraignantes

Approbation de principe. (A 4)

2.1 Indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements d'implantation (étape 2 du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»)

2.1.1 Domaines d'implantation géologiques pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Jura-est** (canton d'Argovie) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Oui* (A 5)

Motif / commentaires:

(A 6)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Nord des Lägern** (cantons d'Argovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Oui* (A 7)

Motif / commentaires:

(A 8)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Zurich nord-est** (cantons de Thurgovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Oui* (A 9)

Motif / commentaires:

(A 10)

<p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Pied sud du Jura (cantons d'Argovie et de Soleure) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?</p> <p>Oui* (A 11)</p> <p>Motif / commentaires: (A 12)</p>
<p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Südranden (canton de Schaffhouse) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?</p> <p>Oui* (A 13)</p> <p>Motif / commentaires: (A 14)</p>
<p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Wellenberg (cantons de Nidwald et d'Obwald) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?</p> <p>Oui* (A 15)</p> <p>Motif / commentaire: (A 16)</p>
<p>2.1.2 Domaines d'implantation géologiques pour les déchets hautement radioactifs (DHR)</p>
<p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Jura-est (canton d'Argovie) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR</p> <p>Oui* (A 17)</p> <p>Motif / commentaires: (A 18)</p>
<p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Nord des Lägern (cantons d'Argovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR?</p> <p>Oui* (A 19)</p> <p>Motif / commentaires: (A 20)</p>
<p>Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Zurich nord-est (cantons de Thurgovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR?</p> <p>Oui* (A 21)</p> <p>Motif / commentaires: (A 22)</p>
<p>2.1.3 Emplacements</p>
<p>Acceptez-vous que l'emplacement d'une installation de surface JO-3+, dans la commune de Villigen, soit définie comme résultat intermédiaire?</p> <p>Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 23)</p> <p>Motif / commentaires: (A 24)</p>

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface NL-2**, dans la commune de Weiach, soit définie comme **résultat intermédiaire**?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 25)

Motif / commentaires:

(A 26)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface NL-6**, dans la commune de Stadel, soit définie comme **résultat intermédiaire**?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 27)

Motif / commentaires:

(A 28)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface ZNO 6b**, dans les communes de Marthalen et de Rheinau, soit définie comme **résultat intermédiaire**?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 29)

Motif / commentaires:

(A 30)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface JS-1**, dans la commune de Däniken, soit définie comme **information préalable**?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 31)

Motif / commentaires:

(A 32)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface SR-4**, dans la commune de Neuhausen am Rheinflall, soit définie comme **information préalable**?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 33)

Motif / commentaires:

(A 34)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface WLB-1**, dans la commune de Wolfenschiessen, soit définie comme **information préalable**?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 35)

Motif / commentaires:

(A 36)

2.1.4 Autres remarques

Autres remarques sur les indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements:

L'adéquation géologique d'un site de dépôt est le critère de sélection le plus important, notamment si la démarche priorise les aspects sécuritaires. Néanmoins, nous pouvons souscrire aux conclusions émises dans la prise de position du groupe d'experts « stockage géologique en profondeur » (GESGP). (A 37)

2.2 Protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès

Acceptez-vous que la protection définie à l'étape 1 soit conservée pour les six domaines d'implantation?

Oui* (A 38)

Motif / commentaires:

(A 39)

Acceptez-vous qu'un périmètre d'accès soit défini dans le domaine d'implantation Jura-est pour protéger la zone de confinement géologique destinée aux ouvrages d'accès?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 40)

Motif / commentaires:

(A 41)

Autres remarques sur la protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès:

(A 42)

2.3 Abrogation du périmètre de planification

Êtes-vous d'accord avec l'abrogation du périmètre de planification?

Oui* (A 43)

Motif / commentaires:

(A 44)

2.4 Emplacement et aménagement des infrastructures de surface

Êtes-vous d'accord avec les principes relatifs à l'emplacement et à l'aménagement des infrastructures de surface?

Oui* (A 45)

Motif / commentaires:

(A 46)

Acceptez-vous que les responsables de la gestion des déchets puissent, en collaboration avec les régions d'implantation, émettre des suggestions concernant le site de l'installation de conditionnement des éléments combustibles usés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 47)

Motif / commentaires:

(A 48)

Autres remarques sur l'emplacement et l'aménagement des infrastructures de surface:

(A 49)

2.5 Sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant la sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 50)

Motif / commentaires:

(A 51)

2.6 Adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant l'adaptation spatiale des régions d'implantation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 52)

Motif / commentaires:

(A 53)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant l'adaptation organisationnelle des régions d'implantation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 54)

Motif / commentaires:

(A 55)

Autres remarques sur l'adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation:

Veuillez saisir votre remarque ici (A 56)

2.7 Activités concernant la société et l'économie

Avez-vous des remarques sur les mesures de développement des régions d'implantation?

(A 57)

Avez-vous des remarques sur la surveillance de l'impact économique et social?

(A 58)

Avez-vous des remarques sur les analyses approfondies?

(A 59)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les indemnisations et les éventuelles mesures de compensation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 60)

Motif / commentaires:

(A 61)

3 Remarques sur le chapitre 3 (fiches d'objet)

Remarques générales sur les fiches d'objet:

(A 62)

3.1 Jura-est (DFMR / DHR)
Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures, la commune de l'emplacement destinée à une installation de surface ainsi que les cantons et États voisins concernés? Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 63) Motif / commentaires: (A 64)
Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles? Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 65) Motif / commentaires: (A 66)
Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement? Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 67) Motif / commentaires: (A 68)
Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination? Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 69) Motif / commentaires: (A 70)
Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées? (A 71)
Autres remarques sur la fiche d'objet Jura-est: (A 72)

3.2 Pied sud du Jura (DFMR)
Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles? Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 73) Motif / commentaires: (A 74)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 75)

Motif / commentaires:

(A 76)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 77)

Motif / commentaires:

(A 78)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 79)

Autres remarques sur la fiche d'objet Pied sud du Jura:

(A 80)

3.3 Nord des Lägern (DFMR / DHR)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 81)

Motif / commentaires:

(A 82)

Pour ce qui est du domaine Nord des Lägern, le Conseil fédéral décidera probablement au terme de l'étape 2 du plan sectoriel de ne prendre en considération qu'un seul emplacement, qui sera fixé en tant que résultat intermédiaire dans la fiche d'objet. Laquelle des deux options préférez-vous, NL-2 (Weiach) ou NL-6 (Stadel)?

Aucune prise de position / pas concerné(e) (A 83)

Réponses possibles: aucune prise de position/pas concerné(e), NL-2 (Weiach), NL-6 (Stadel)

Motif / commentaires:

(A 84)

Veuillez inscrire vos remarques concernant les emplacements NL-2 ou NL-6 au chapitre «2.1.3 Emplacements» ein.

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 85)

Motif / commentaires:

(A 86)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 87)

Motif / commentaires:

(A 88)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 89)

Motif / commentaires:

(A 90)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 91)

Autres remarques sur la fiche d'objet Nord des Lägern:

(A 92)

3.4 Südranden (DFMR)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 93)

Motif / commentaires:

(A 94)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 95)

Motif / commentaires:

(A 96)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 97)

Motif / commentaires:

(A 98)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 99)

Autres remarques sur la fiche d'objet Südranden:

(A 100)

3.5 Wellenberg SMA

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 101)

Motif / commentaires:

(A 102)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 103)

Motif / commentaires:

(A 104)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 105)

Motif / commentaires:

(A 106)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 107)

Autres remarques sur la fiche d'objet Wellenberg:

(A 108)

3.6 Zurich nord-est (DFMR / DHR)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures, la commune de l'emplacement destinée à une installation de surface ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 109)

Motif / commentaires:

(A 110)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 111)

Motif / commentaires:

(A 112)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 113)

Motif / commentaires:

(A 114)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 115)

Motif / commentaires:

(A 116)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 117)

Autres remarques sur la fiche d'objet Zurich nord-est:

(A 118)

4 Remarques sur les bases

Remarques sur les rapports techniques de la Nagra (cf. rapport explicatif, chap. 3.1 et 3.2) (A 119)
Remarques sur le rapport d'évaluation de l'IFSN ainsi que sur les prises de position du GESGP et de la CSN (cf. rapport explicatif, chap. 3.3, 3.4 et 3.5) (A 120)
Remarques sur l'EI-SEE (cf. rapport explicatif, chap. 5.1.1) (A 121)
Remarques sur l'évaluation de l'ARE concernant l'aménagement du territoire (cf. rapport explicatif, chap. 5.1.2) (A 122)
Remarques sur le document récapitulatif de la Nagra et les enquêtes préliminaires de l'EIE (cf. rapport explicatif, chap. 5.2.1 et 5.2.2) (A 123)
Remarques sur les prises de position de l'OFEV concernant les enquêtes préliminaires de l'EIE (cf. rapport explicatif, chap. 5.2.3) (A 124)
Remarques sur les prises de position des conférences régionales ainsi que sur le rapport concernant la gestion des prises de position (cf. rapport explicatif, chap. 6.1 et 6.2) (A 125)
Remarques sur la prise de position du CdC (cf. rapport explicatif, chap. 6.3) (A 126)

5 Autres documents

Remarques générales sur les autres documents (cf. rapport explicatif, chap. 8):

(A 127)

6 Divers

Remarques complémentaires ne pouvant être affectées à aucune des questions précédentes:

(A 128)